



Direction des Affaires culturelles

AC-2007- 084

Objet : Attribution à l'association *Son Ré* dont le siège social est situé, 32, rue de Toul (75012 Paris), d'une subvention de fonctionnement, au titre de ses activités en 2007 (D0 1831 – 2007_0 0293).

Budget de fonctionnement 2007, de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne P003 " *Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture* ".

20 000 €

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association *Son Ré*, présidée par Monsieur Gérard Davoust.

Créée en 1982 à l'initiative de Pierre Henry, l'association *Son Ré* bénéficie, depuis sa création, du soutien de la Ville de Paris et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France. Elle a pour but d'innover et de créer dans les domaines de la musique électroacoustique et électronique : elle assure aussi une mission de diffusion et de distribution des œuvres majeures de ce courant musical. Pierre Henry, ancien élève d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger, est à l'origine, avec Pierre Schaeffer, de la musique concrète. Son œuvre fait l'objet d'une reconnaissance internationale et s'inscrit dans le patrimoine musical du 20^{ème} siècle.

En 2007, Pierre Henry souhaite prioritairement poursuivre un indispensable travail de restauration et de conservation de son patrimoine musical, constitué de plusieurs milliers de bandes magnétiques : il se propose également d'établir un catalogue raisonné de toutes les musiques créées depuis 1949. Cette sonothèque, unique en son genre, contient 116 œuvres majeures dites « opus », plus une trentaine d'autres, leurs mixages et éléments de mixage, ainsi qu'un important répertoire de sons et un catalogue très vaste de musiques appliquées au cinéma, au théâtre, à la télévision, au design, et aux animations publicitaires. Ce travail de conservation est urgent car certains supports, datant de plus de cinquante ans, se détériorent gravement. Cette activité n'empêchera cependant pas l'association d'assurer des prestations de concerts tout au long de l'année qui sera celle des 80 ans de Pierre Henry et des 50 ans du studio Apsome, premier studio privé en France consacré aux musiques électroacoustiques.

Outre des concerts à Tokyo en relation avec l'Institut franco-japonais, à Riga avec la participation du Centre culturel français et de l'AFAA, au festival d'Avignon et au Brésil pour les rencontres « Análogos », l'association présentera un spectacle dans le cadre du festival « Paris Quartier d'été » en août, ainsi qu'un concert, en octobre, au centre Georges Pompidou afin de marquer les 30 années du centre.

La qualité et l'originalité de la démarche musicale de l'association présentent un intérêt incontestable pour la vie culturelle de la capitale et son rayonnement. Ses activités de création qui jouissent d'une renommée internationale, ses actions novatrices en faveur de la diffusion de la musique électroacoustique et, enfin, l'extrême importance que constituent la sauvegarde et la restauration d'un patrimoine musical majeur du 20^e siècle, sont autant d'éléments qui justifient le maintien de l'aide apportée à l'association par la Ville de Paris pour l'année 2007.

Je vous propose, en conséquence, d'attribuer à l'association *Son Ré* une subvention de fonctionnement de 20 000 € qui lui permettra de mener à bien son projet artistique au cours de cette année.

Je sou mets ce projet à l'approbation de votre assemblée et vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

AC 07-084

Objet : Attribution à l'association *Son Ré*, dont le siège social est situé 32, rue de Toul (75012 Paris), d'une subvention de fonctionnement, au titre de 2007. **(D0 1831/ Astre 2007_0 0293)**

Budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2007, article 6574, rubrique 33, ligne P003, « Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture ».

20.000 €

LE CONSEIL DE PARIS, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement, à l'association *Son Ré* (D0 1831- 2007_0 0293) dont le siège social est situé 32, rue de Toul (75012 Paris), au titre de ses activités parisiennes pour l'année 2007 ;

Sur le rapport présenté par Christophe Girard, au nom de la 9^e Commission ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **20 000 €** est attribuée au titre de ses activités parisiennes, pour l'année 2007, à l'association *Son Ré* dont le siège social est situé 32, rue de Toul (75012 Paris), et dont l'objet a pour but l'innovation, la création et la diffusion dans les domaines de la musique électroacoustique et électronique. **(D0 1831 – 2007_0 0293)**.

Article 2 : La dépense correspondante, soit **20.000 €**, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2007, nature 6574, rubrique 33, ligne P003, « Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture ».